**CADRE REPONSE :**

Les critères « technique et environnemental » sont appréciés au regard du contenu du cadre de réponses remis par le candidat

Compte tenu de la prestation, l’étude du critère technique a été décomposée en trois (3) sous critères et le critère environnemental en 2 sous critères ; la notation maximale de chaque sous critère est fixée de la manière suivante :

**⇨ d’un critère technique sur 50 points :**

1. **Organisation, gestion, moyens matériels et humains mobilisables : (25 points)**
2. *Composition et organisation de l’équipe prévue pour assurer la prestation (5 points)*
3. *Description de la capacité de mobilité (nombre de véhicule, type de véhicule…) (15 points)*
4. *Système mis en place pour assurer le reporting et le suivi d'exécution des prestations (présentation d'outils, facilité d'accès pour l'administration pour le suivi d'exécution, clarté des informations communiquées, pertinence du système de suivi). (5 points)*
5. **Formation et qualification du personnel aux 1er secours et aux préventions maîtrise des risques : (15 points)**
6. *Organisation mis en place pour la formation du personnel, récurrence des formations. (7,5 points)*
7. *Organisation mis en place en cas d’incident (fiche réflexe) (7,5 points)*
8. **Délai de prise en charge pour une course imprévue (10 points). (*Note délai = nombre jour le plus bas x 10 / nombre jour du candidat).***

**⇨ d’un critère environnement sur 10 points :**

1. **Utilisation de véhicules propres ou électriques (5 points)**
2. **Présentation des actions mise en place pour réduire l'impact Carbonne dans le cadre de l'exécution du marché (5 points).**